

d'une plus grande étendue. Je me souviens bien que dans la lettre à laquelle j'ai fait allusion, l'honorable député (sir Charles Tupper) décrivait en termes éloquentes, comme il peut le faire, la grandeur du Canada et l'immense trafic qui devait nous venir du chemin de fer Canadien du Pacifique. Il disait :

En abordant une question de cette nature, la question du port d'expédition ou d'exportation, pourquoi marchander pour quelques cents ?

Les honorables chefs de la gauche ont été au pouvoir pendant dix-huit ans, et à la fin de ces dix-huit ans, ils marchandaient pour quelques cents tout comme s'ils l'avaient fait dès le début.

Cependant, ils veulent persuader aujourd'hui le peuple des provinces maritimes et les habitants de Halifax en particulier qu'ils portent un profond intérêt à cette question d'un port d'hiver, et que le gouvernement actuel s'est écarté de leur politique.

Eh bien ! M. l'Orateur, si un changement de politique est survenu, j'ose dire que les habitants des provinces maritimes accueilleront avec plaisir ce changement, parce que la politique des chefs de la gauche n'a été pendant dix-huit ans qu'une politique de promesse, et que rien n'a été fait pour la création du port d'hiver en question.

Supposé que l'honorable député (M. Foster) soit dans le vrai ; supposé que nous acceptions maintenant comme un fait réel que son gouvernement était en voie d'adopter une nouvelle politique, ce ne serait qu'un repentir manifesté à l'article de la mort. Or, un repentir de cette nature prête toujours aux soupçons. Je dis donc que les honorables chefs de la gauche ne sont pas en état de se vanter qu'ils avaient abordé cette grande question nationale d'un port d'hiver, et que les chefs actuels du gouvernement ont mis de côté cette politique.

Mon honorable ami (sir Charles Tupper) a dit que, après avoir épuisé tous les efforts, son gouvernement était arrivé à une conclusion favorable à la ligne courte. Mais une histoire intéressante circule à Halifax au sujet de cette ligne courte. L'honorable chef de la gauche se rendit à Halifax, et déclara qu'un contrat avait été signé avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour la construction de cette voie ferrée, dont le terminus devait être établi dans la ville de Halifax. Il déclara que l'intention du gouvernement était de continuer la ligne courte non seulement jusqu'à Saint-Jean, mais aussi de construire cette partie de la ligne qui s'étendait depuis Harvey jusqu'à Salisbury ou Moncton, ce qui constituerait une véritable ligne courte jusqu'à Halifax.

L'honorable chef de la gauche (sir Charles Tupper) fit cette déclaration devant un nombreux auditoire, dans la ville de Halifax. Il dit que, avant de quitter Londres, la dernière chose qu'il avait faite, était de signer les débiteures qui garantissaient aux habitants de Halifax la construction et l'achèvement de cette ligne courte.

Depuis cette époque, M. l'Orateur, pas une pelée de terre n'a été, cependant, tirée de ce que je pourrais appeler la section de Halifax de la ligne courte.

SIR CHARLES TUPPER : Comme je suis incapable de prendre de nouveau la parole dans le présent débat, je demanderai à mon honorable ami (M. Fielding) de me permettre de l'interrompre, pour dire qu'il y avait une entente parfaite avec la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Et lorsque le parlement a légiféré pour la ligne courte, cette législation fut basée sur l'entente que je viens de mentionner. Mais si je ne me trompe, une mesure pourvoyant à cette ligne courte fut rejetée subséquemment par le Sénat.

Le MINISTRE DES FINANCES : Vu, M. l'Orateur, la grande majorité des amis de l'honorable leader de la gauche (sir Charles Tupper), dans le Sénat, le rejet par ce dernier de toute mesure proposée par le gouvernement du chef de la gauche pour remplir une promesse de cette nature, peut certainement faire naître les soupçons les plus sérieux.

Le fait est, M. l'Orateur, que mon honorable ami (sir Charles Tupper) s'est rendu dans les provinces maritimes, et, avec ces dispositions qui le caractérisent, d'être toujours prêt à faire des promesses, il a déclaré au peuple de ces provinces que tous les doutes étaient dissipés ; que toutes les difficultés avaient été surmontées, et que le grand trafic qui traverse le continent allait se déverser dans le port de Halifax. Or, ce trafic est encore à venir, et il semble que, si nous devons accepter les déclarations de l'honorable leader de la gauche, le temps de voir ce trafic est plus éloigné que jamais. En effet, les déclarations du chef de la gauche nous portent, aujourd'hui, à croire que c'est du côté de la ville de Saint-Jean que se dirige le trafic. Je n'ai que des sentiments les plus bienveillants à l'égard de nos amis de Saint-Jean, et si les habitants de Halifax ne peuvent attirer ce trafic, je désire que Saint-Jean ait cet avantage, ou, sinon Saint-Jean, du moins tout autre port du Canada.

Les provinces maritimes ont eu beaucoup à se plaindre dans le passé, par suite du fait qu'elles étaient privées de ce trafic continental, le port de Halifax, surtout—auquel mon honorable ami (sir Charles Tupper) s'intéresse tant—aujourd'hui, a eu de grandes raisons de se plaindre de ce que l'on n'a jamais rempli les promesses qui lui ont été faites.

Maintenant, parlons de la question principale au sujet de laquelle on a soulevé ce débat, je veux dire le contrat Allan. Mon honorable ami, le député d'York (M. Foster), dit que dans le contrat de 1891, il y avait des mots insérés déclarant que le contrat devait de toute nécessité expirer en 1892. Eh bien ! M. l'Orateur, ces mots ne devaient pas signifier grand-chose, puisque quatre ans plus tard, nous trouvons que ce contrat n'avait pas cessé d'exister, mais avait été renouvelé et continué d'année en année. Presque tous les contrats portent ces mots "cessera et se terminera absolument," mais nous savons que, quels qu'aient été les termes du contrat agréé par le précédent gouvernement, évidemment, son intention n'était pas que ce contrat expirât. C'est pourquoi il l'a renouvelé d'année en année. Je dis, M. l'Orateur, que quoiqu'il n'y ait pas d'obligation, dans le sens absolu du mot, que le gouvernement continue ce contrat au delà de la clôture de la navigation de la présente année, il y a cependant à cela une obligation morale que le gouvernement est obligé d'admettre, et que nous, nous admettons sans hésiter. Était-il raisonnable qu'une grande ligne de bateaux qui avait fait le service du pays pendant quarante années, ou plus, que le gouvernement du Canada avait continuellement aidée, était-il juste et raisonnable, dis-je, qu'on lui ôtât sommairement ce service sans avis préalable ? Je prétends qu'elle n'a pas été avertie. Je prétends que ces paroles